

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 32

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 7 novembre 2025

OBJET : DELIBERATION N°19 - Division de la parcelle cadastrée AE N° 276 et intégration dans le domaine public du passage piétonnier nouvellement créé, et des délaissés de voirie

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Brunetti représenté par M. Didier David
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Fabienne Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Marie-Pierre Parini
M. Laurent Portelli représenté par M. Charlie Ferrero
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Jacques Bisch
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Annick Meynard
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Isabelle Martello

ABSENT(E)S :

M. Jean-Marie Fort

Secrétaire de séance : M. Christophe Bosio

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Berger
Levfaul

ID : 006-210601498-20251114-DEL_19DIVPARCEL-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

N°19

Rapporteur : **M. le Maire**

Service : **Direction de l'Aménagement et de la prospective**

Objet : **Division de la parcelle cadastrée AE N° 276 et intégration dans le domaine public du passage piétonnier nouvellement créé, et des délaissés de voirie**

Domaine : **3.5 – Autres actes de gestion du domaine public**

Mes chers collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AE N° 276 d'une superficie de 2 171 m²,

Vu la création d'un passage piétonnier reliant la rue Antoine Scoffier au boulevard François Suarez, ainsi qu'à la future salle culturelle et de festivités « La Stella »,

Vu le souhait de la commune de diviser la parcelle afin d'intégrer le nouveau passage dans le domaine public,

Vu que la Métropole Nice Côte d'Azur est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires conformément aux statuts annexés à la délibération du 19/03/2018,

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer ce passage dans le domaine public pour permettre sa gestion par la Métropole Nice Côte d'Azur,

Considérant qu'il convient également de rétrocéder les délaissés de voirie inclus dans la parcelle communale cadastrée section AE n°276.

Considérant que sur cette base, le cabinet LOPPIN a réalisé un projet de division de la parcelle communale qui sera formalisé par un document d'arpentage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

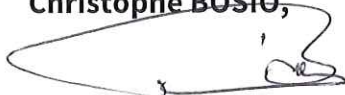
- **Autorise** la division de la parcelle cadastrée section AE N° 276 afin d'identifier le nouveau passage piétonnier ainsi que les délaissés de voirie.
- **Procède** au classement dans le domaine public dudit passage, et des délaissés de voirie pour une superficie totale de 511 m² selon le projet de division établi par le cabinet LOPPIN joint à la présente délibération.
- **Formalise** cette division foncière par l'établissement d'un document d'arpentage.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant dûment habilité par arrêté de délégation de signature, à signer le document d'arpentage, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Christophe BOSIO,



Secrétaire de séance

Ladislav POLSKI,

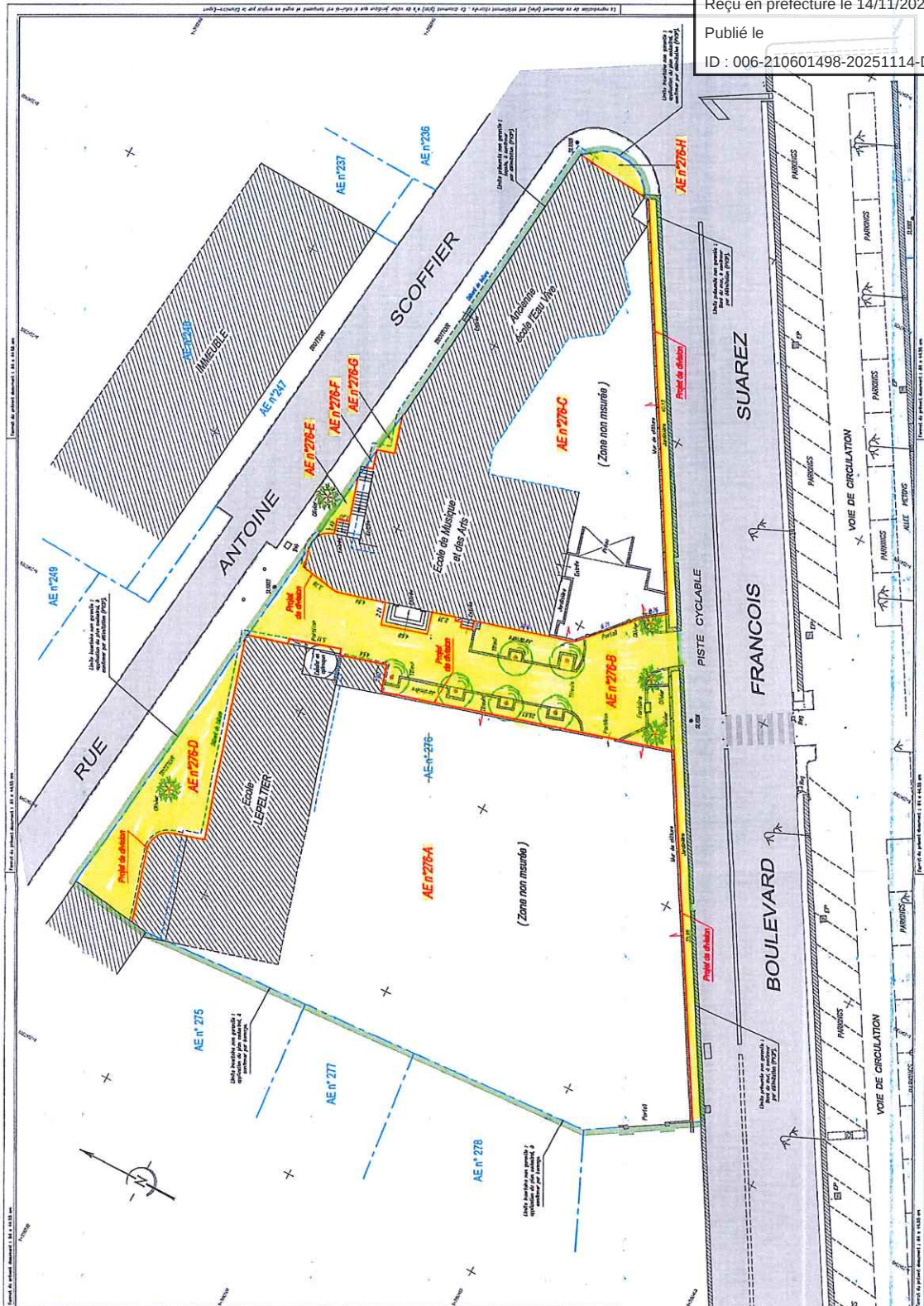
Maire de La Trinité



Vote du Conseil : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 4



COMMUNE DE LA TRINITE
Rue Antoine Scoffier - Boulevard François Suarez
Cadastré section AE n°276

COMMUNE DE LA TRINITE

PROJET DE DIVISION FONCIERE

Echelle: 1/200

[illegible]

La reprographie de ce document est strictement réservée.
Ce document (plus) n'a de valeur juridique que si celui-ci
est timbré et signé en original par le Géomètre-Expert.

Référence dossier: 2024-05-001 - 18 octobre 2024

Cabinet Loppin
GEOMETRE-EXPERT *** 7, Rue Antoine Bailleul - 00340 LA TRINITÉ
Tél. 04 83 64 67 00 *** e-mail : clem.lopez@wanadoo.fr

PROJET DE DIVISION DE LA PARCELLE AE n°276

- **UNITÉ FONCIÈRE À DIVISER :**
CORSEGE DE LA TRISTE : parcelle AC 2338 à Le Prieu (Mg).
- **LIMITE SEPARATIVE :** en parcelle de Corsege 2
Unité foncière n° 200001
Parcelle n° 200001
Parcelle n° 200001
- **DIVISION PARCELLAIRE et ATTRIBUTION :**
Document de justification de parcelle Corsege 2 : voir le n° 200001

AE n°276-A	1072 m ²	COMMUNE DE LA TRINITE - ECOLE LEPETIER
AE n°276-B	307 m ²	COMMUNE DE LA TRINITE - (INCA)
AE n°276-C	187 m ²	COMMUNE DE LA TRINITE - L'EAU VIVE
AE n°276-D	124 m ²	COMMUNE DE LA TRINITE - (INCA)
AE n°276-E	6 m ²	COMMUNE DE LA TRINITE - (INCA)
AE n°276-F	1 m ²	COMMUNE DE LA TRINITE - (INCA)
AE n°276-G	3 m ²	COMMUNE DE LA TRINITE - (INCA)
AE n°276-H	10 m ²	COMMUNE DE LA TRINITE - (INCA)

2) *Qualitative indicators, within certain limits. One indicator is not relevant due to the diversity of indices for Europe and consequently an objective standard does not exist. Such is the ROSSIZ and not ROSSIZ2 around the indices.*

Passage pré-tonner et détails
de volume intégrés dans le domaine public

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le



ID : 006-210601498-20251114-DEL_19DIVPARCEL-DE